



# Le bulletin municipal

n°6 - Janvier 2022

## AU PROGRAMME

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Edito                                            | 1   |
| Besoin de nous joindre                           | 1   |
| Une antenne à Castex ?!                          | 2   |
| Commission mairie-habitants                      | 3   |
| Travaux à venir                                  | 3   |
| Fredon zéro phyto                                | 3   |
| Eco-gestes                                       | 3   |
| Chantier citoyen du 16.10                        | 3   |
| Santé publique : Attention, petits mais costauds | 4   |
| Chez nous, en occitan                            | 5   |
| Nòu Ariège-Pyrénées                              | 5   |
| Mariage à Castex                                 | 5   |
| Bienvenue                                        | 5   |
| Transport scolaire                               | 5   |
| Tri et autres nouvelles pour nos déchets         | 5   |
| Ramassage des poubelles                          | 5   |
| PLUI                                             | 6   |
| Idée rando :<br>Boucle de Poutet                 | 7-8 |

## EDITO

*Le Conseil municipal de Castex vous souhaite  
une belle année 2022*

Il y a un an, nous vous adressions déjà nos meilleurs vœux, en espérant en finir avec ce virus au cours de 2021. Janvier 2022, nous n'en sommes pas encore là. Alors courage à tous pour traverser ces moments pas toujours faciles et savoir profiter des jolis instants que nous présente la vie malgré tout. Restons unis et bienveillants entre nous.

A l'occasion de cette nouvelle année 2022, le Conseil Municipal de Castex souhaite donc vous adresser ses meilleurs vœux ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères.

Que 2022 soit porteuse d'espérance, de projets partagés, de rencontres, joie et rire. Au plaisir de vous voir !

Anne COURTIAL, Maire de Castex

### Besoin de nous joindre :

#### Secrétariat de mairie

Mardi 13h/17h et jeudi 08h30/12h30

Téléphone : 05 61 69 67 06

Site : [www.castex.fr](http://www.castex.fr)

#### Permanence de la Maire

1<sup>er</sup> samedi du mois 09h/11h ou sur RDV

Mail : [mairiecastex@orange.fr](mailto:mairiecastex@orange.fr)

## ZOOM : Une antenne à Castex ?!

Une évaluation de la qualité des réseaux mobiles sur la commune a été menée par la préfecture suite à la demande d'administrés en mairie. Castex est située en zone grise, c'est-à-dire qu'un seul des quatre opérateurs mobiles présente une bonne couverture réseau.

Dans le cadre du plan national « France relance », la préfecture fait remonter au niveau du ministère de la cohésion des territoires tous les points géographiques en zones blanches ou grises. L'état sélectionne ensuite, dans l'ensemble de ces données nationales, les zones ciblées à améliorer via sollicitation des opérateurs de téléphonie. Pour Castex, il s'agirait, si le projet était retenu au niveau du ministère, d'une antenne 4G sur zone dite « ciblée ». La démarche prend environ 2 ans.

La préfecture a pris contact avec la Maire de la commune, afin d'avoir son accord pour faire remonter au niveau du ministère un de ces deux points géographiques. Consciente des enjeux et problématiques liés à cette question, elle a choisi de ne pas décider seule et de solliciter le conseil municipal pour acter décision.

### 1. Définition des zones géographiques concernées par les éventuels projets

Les modélisations de la préfecture font état de zones très localisées dites « ciblées » selon un plan englobant certaines habitations et d'autres non : une zone en centre de village et une autre entre Claous d'en bas et la Duranne. Nous avons décidé de solliciter l'avis de tous les habitants des dites zones qui seront impactées par l'éventuel projet : Résidences principales, secondaires ainsi que les celles ayant une activité professionnelle.

### 2. Avis des habitants concernés

| Pour le projet - centre village | Contre le projet - centre village | Neutre - centre village | Taux de participation - centre village |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|
| 60%                             | 35%                               | 4%                      | 87%                                    |

Les mêmes résultats, en faveur d'une amélioration du réseau, se retrouvent qu'elles que soient les sous-catégories évaluées : résidences principales, secondaires, travailleurs et même en ne tenant compte que des électeurs de la zone. Le Conseil Municipal, au vu des résultats sans appel de la zone, n'a pas réalisé de sondage sur la zone basse du village, moins densément habitée et non prioritaire pour ce projet.

### 3. Rôle de la mairie dans l'installation d'antennes

Normalement, l'état est seul décisionnaire en matière de mise en place d'antennes de téléphonie mobile. Le maire doit uniquement instruire le projet d'urbanisme de l'antenne. Il n'a pas le droit de refuser ce permis en fonction de ses convictions personnelles. Seul le non respect des règles d'urbanisme peut motiver un refus. Les maires qui ont refusé un permis de construire pour avis personnel ont été condamnés.

Des antennes apparaissent un peu partout. C'est une volonté nationale. Les opérateurs louent un emplacement, auprès de particuliers souvent, et déposent un dossier d'urbanisme en mairie qui ne peut qu'accepter.

Dans le cadre « France relance », la commune est sollicitée pour avis et peut faire lien avec la préfecture.

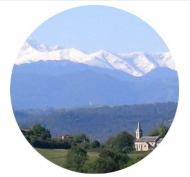
#### Décision du conseil municipal :

- ♦ Au vu de la réponse favorable des habitants ciblés ;
- ♦ Conscient de l'explosion des antennes relais tout autour de nous sans possibilité de partenariat avec la municipalité ;
- ♦ Préoccupé les problématiques environnementales et de santé nécessitant à notre sens une implication locale forte pour encadrer les projets ;

a décidé de valider la remontée de la zone grise du centre de village au niveau de la préfecture, en date du 31 décembre 2021, et souligné la nécessité de partenariat fort. Nous souhaitons pouvoir impacter sur ce projet, s'il devait avoir lieu.

Nous avons conscience des inquiétudes que cette question soulève. Cependant, plutôt que de subir l'installation d'une antenne sur terrain privé, sans avoir notre mot à dire, nous avons choisi de pouvoir entrer dans la boucle de cette démarche et porter haut les éléments de sécurité qui nous apparaissent nécessaires.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier et restons à votre disposition pour tout échange.



## Commission mairie-habitants « aménagement urbain »

La mairie vous propose de se rencontrer afin de mettre en place une commission d'échanges sur les projets d'aménagements de notre village. Nous souhaiterions aborder avec vous les possibilités suivantes :

- ◆ Mobilier urbain : Bancs, tables... ;
- ◆ Fleurissement, aménagement des espaces verts : places, cheminements, points de vues... ;
- ◆ Aménagement des points communs de collecte des poubelles ;
- ◆ Parcours découverte : histoire de la commune, biodiversité ou autre ;
- ◆ Fresque de la salle communale à réhabiliter ;
- ◆ Mise en valeur du petit patrimoine : fontaines, croix... ;
- ◆ Boîte à livres et panneau d'affichage...



Sortez vos agendas ! Car si vous avez des idées, des envies, de l'énergie, venez nous rencontrer le **26 mars à 14h à la mairie** afin que nous co-construions ensemble un (ou plus) de ces projets en fonction de l'envie et de l'investissement de chacun.

Cette première rencontre consistera en un temps d'échange libre autour de vos idées et des nôtres. Cela permettra de mettre en lumière les projets qui semblent intéressants à mener pour notre commune.

## Travaux à venir

En 2022, les travaux actuellement prévus sont :

- \* Voirie : Réfection de la route de Rugaud et de celle menant du cimetière à Bourdas ;
- \* Eau : Réfection du réseau d'eau , sous-dimensionné et atteignant ses limites, entre le cimetière et Bourdas.

## Fredon « Zéro phyto »



Fredon Occitanie, organisme à vocation sanitaire en charge de la santé des végétaux, a décidé d'attribuer 3 grenouilles à notre village en récompense des engagements d'entretien sans produit phytosanitaire de la commune !

En route vers le label « Terre saine » qui nous est passé sous le nez après constatation d'herbes suspectes au niveau du cimetière ?!

Continuons tous nos efforts pour entretenir sans produits chimiques nos allées et espaces verts, changer notre point de vue sur les « mauvaises herbes » et laisser la verdure regagner du terrain de manière harmonieuse.

## Chantier citoyen du 16 octobre dernier

Merci à tous les participants du dernier chantier citoyen mené au niveau du cimetière. Ca a été un plaisir de croiser des anciens comme de nouveaux habitants, qui ont pris le temps de s'engager pour notre village.

Le chantier a permis le débroussaillage des abords du lieu ainsi que le nettoyage nécessaire des cyprès envahis de lierre.

Une repas partagé ainsi qu'une pétanque (tout terrain) au niveau de l'église ont accompagné cette belle journée de partage et d'échanges.

**MERCI**



# SANTÉ PUBLIQUE : Attention, petits mais costauds



## Se mobiliser contre le moustique tigre présent sur notre territoire :

Espèce importée d'Asie, le moustique tigre *Aedes albopictus* s'est très largement développé : en 2021, 64 départements en France, dont l'Ariège, sont colonisés par cet insecte. **Castex fait partie des zones colonisées.**

Le moustique tigre pose un **problème de santé publique** réel dans la mesure où il est vecteur de 4 virus de haute importance pour la santé humaine : Zika, Chikungunya, Dengue et fièvre jaune.

### Portrait robot :

- ◆ Silhouette noire et rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes, d'où son nom de « tigre » ;
- ◆ Polyvalent et résistant : les œufs résistent au dessèchement et à la congélation par exemple ;
- ◆ Adaptable à tous les environnements ;
- ◆ Pique de jour comme de nuit ;
- ◆ Peut pondre dans 20ml d'eau seulement, donc des tout petits volumes ;
- ◆ Cycle de reproduction est très rapide (2 à 3 semaines).



Il devient donc important de sensibiliser les Castétois aux principaux **gestes simples de prévention que chacun peut mettre en place chez soi**, afin de prévenir l'apparition d'épidémies virales chez l'Homme. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) Occitanie a lancé une campagne d'information et de formation des élus locaux sur cette problématique.

Des fiches explicatives sont disponibles à la mairie et dans la plaquette ci-jointe.

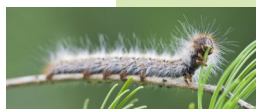
## Chenilles processionnaires, lutter contre son envahissement :

Loin d'être une inconnue sur Castex, la chenille Processionnaire du Pin ravage nos campagnes. Connue pour la migration de ses chenilles en file indienne, la Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un redoutable ravageur dans les peuplements de pins et de cèdres. Se nourrissant des aiguilles, elle contribue à la **mortalité des pins**.

Ce ravageur représente **aussi un problème de santé publique**. Le pouvoir urticant des chenilles provient de poils microscopiques contenus dans les poches dorsales qui peuvent être éjectés dans l'air. Ils peuvent entraîner des **problèmes cliniques chez les humains** (irritations, réactions dermiques, oculaires, respiratoires, etc.) et **affecter sérieusement les animaux domestiques et le bétail**.

**L'éradication de ce ravageur est impossible. Malgré tout, nous pouvons lutter !** Cela consiste donc à :

- ◆ Marquer et signaler les arbres aux services compétents : Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ou aux Fédérations de Lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON et FDGDON) ;
- ◆ Gestion des population par :
  - \* Mesures préventives :
    - Améliorer la biodiversité des peuplements (inclure des feuillus) ;
    - Éviter les plantations de pins dans les secteurs favorables au ravageur ;
    - Favoriser l'implantation de prédateurs (nichoirs à mésanges).
  - \* Piégeage :
    - Utiliser des pièges pour capturer les chenilles lors de leur descente des arbres ;
    - Utiliser une phéromone de synthèse pour capturer les papillons mâles ;
  - \* Lutte mécanique : Couper et brûler les branches porteuses de nids (échenillage) ;
  - \* Lutte biologique : Traitement spécifique des stades larvaires par un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* (à l'automne).



Plus d'information sur : <https://www.fredonoccitanie.com/surveillance/foret/la-processionnaire-du-pin/>



## Chez nous, en occitan...

Les racines occitanes des noms de nos lieux-dits, de famille...

- ♦ Un Taux est un talus que l'on doit escalader.
- ♦ La Duranne est la propriété de la veuve Durand.

Informations issues de la conférence de Mr René Soula, docteur en Histoire Médiévale, du 9-02-08 sur Castex dans le cadre de la Pupal (Petite Université Populaire en Arize-Lèze).

## Mariage à Castex

Félicitations à Béatrice et Patrick qui se sont dit « oui » à Castex en ce début d'automne.

Tous nos vœux de bonheur !

## Nou Ariège-Pyrénées

Projet porté, entre autres, par la chambre d'agriculture et le département, nou signifie « neuf » en occitan, comme notre numéro de département mais aussi comme l'élan de nouveauté et d'innovation souhaité pour les producteurs Ariègeois.

L'objectif de cette nouvelle marque : Mettre en avant la qualité, la richesse et la diversité des productions agro-alimentaires ariègeoises.

Renseignements (pour tous) et adhésion (pour les producteurs) : [www.nou-09.fr](http://www.nou-09.fr)



## Bienvenue

- ♦ Marion, Coen, Cleo et Zia aux Treize vents ;
- ♦ Camille et Loïc à Bourdas ;

## Transport scolaire

A partir de septembre, un transport scolaire de Castex jusqu'au collège du Mas d'Azil ! Intéressé ? Merci de prendre contact rapidement avec la mairie.

## Tri et autres nouvelles pour nos déchets !

### Déchets verts

Le Smectom met à votre disposition des broyeurs pour vos déchets verts. Le prêt est gratuit pendant 48h. **Attention :** une formation d'une heure est obligatoire ! Renseignements et inscription : 05.61.68.02.02.

### Extension des consignes de tri

Suite aux travaux et investissements du Smectom sur son site de tri et recyclage du Plantaurel, **désormais, tous les emballages alimentaires se trient** (sans les laver avant !). Pot de yaourt, pot de crème fraîche, barquette de beurre, tube de dentifrice, sachet de fromage râpé....doivent être déposés dans le sac jaune !

Et ensuite ? 65% de nos emballages peuvent être ainsi recyclés. 35% de notre tri sont donc encore non recyclés. Mais, dans ces 35%, 20% des produits triés non encore recyclés sont à l'étude avec les industriels pour pouvoir l'être bientôt et, pour les 15% restant, une identification des producteurs de ces plastiques se met en place afin de travailler directement avec eux pour modifier leurs emballages vers des matières plus vertueuses.

**Trier est donc utile à tous les niveaux : pour recycler, pour faire avancer la recherche sur le recyclage, pour travailler en amont avec les industriels et modifier les emballages non recyclables !**

### Travaux à la déchetterie des Bordes sur Arize

La déchetterie des Bordes sur Arize est fermée pour travaux jusqu'au 19 mars 2022. Pendant ce temps, rendez-vous à celle du Fossat : Zone industrielle le Mongea, 05 61 68 01 81.

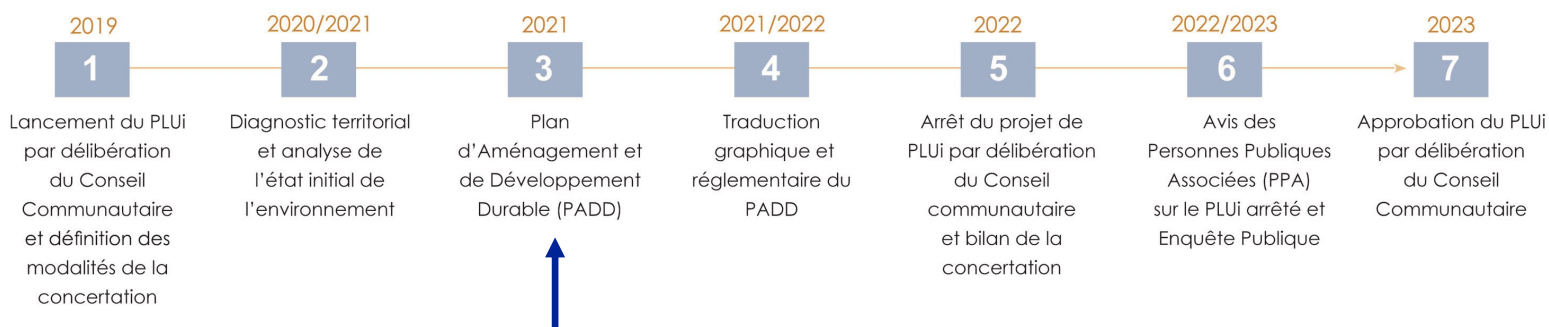
## Ramassage des poubelles : les lundis des semaines paires

24 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars, 4 avril et 18 avril.



La phase diagnostic de notre futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est maintenant terminée. Vous pouvez d'ailleurs retrouver le diagnostic agricole consultable en mairie ou sur le site de la communauté de communes : [www.arize-leze.fr/PLUi-Arize-Leze-Diagnostic-Agricole.html](http://www.arize-leze.fr/PLUi-Arize-Leze-Diagnostic-Agricole.html)

**Nous entrons désormais dans la phase du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).**



Le PADD constitue la colonne vertébrale du PLUI et **reflète le projet territorial et politique** de notre Communauté des Communes pour les 10-15 ans à venir.

**Il définit les orientations d'aménagement et de développement** du territoire concernant de nombreuses thématiques : urbanisme, habitats, protection des espaces (naturels, agricoles...), économie, transports, réseaux (eau, électricité, téléphone...).

**Il fixe les objectifs d'utilisation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Accompagnés par le cabinet Cittanova, tous les acteurs publics, municipaux comme communautaires, se mobilisent pour réfléchir ensemble au travers d'ateliers, de cahiers d'intentions... Le but :

**Définir les grands enjeux à venir et les hiérarchiser** : Par exemple, pour l'enjeu agricole : prendre en compte et anticiper les nécessités d'aménagement de l'espace et son articulation avec les enjeux d'urbanisation.



Des **ateliers thématiques destinés à la population**, ainsi que des **réunions publiques** vous seront proposés.

Pour en parler et se renseigner, rendez-vous en mairie.

Un cahier de doléances, en mairie ou sur le site intercommunautaire ([www.arize-leze.fr/Formulaire-d-observations.html](http://www.arize-leze.fr/Formulaire-d-observations.html)), est également disponible pour recueillir vos remarques.

**Un avis, un besoin ou encore un problème d'urbanisme ? C'est maintenant qu'il faut en parler !**

**Rendez-vous en mairie**



## Circuit « La boucle de Poutet »

**Commune :** Castex et Daumazan

**Durée :** 2h00

**Difficulté :** Facile

**Distance :** 7.5 km

**Dénivelé positif :** 130m

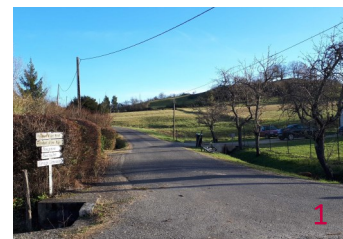
**Retour point de départ :** Oui

**Activité :** A pied ou à vélo

### Points de passages :

- ◆ Départ et arrivée au niveau du parking de la guinguette à Daumazan ; Prendre la route en direction de Castex.

1. Prendre l'embranchement au niveau de la route en direction de Poutet et continuer sur la route jusqu'à Poutet d'en haut. De jolis panoramas sur Castex à ce niveau là ;



2. A Poutet d'en haut, vous arrivez au bout de la route goudronnée. Continuer tout droit dans le champ après le passage d'une barrière. Légèrement à gauche, passage d'une seconde barrière. Continuer le long de la haie à droite.

3. Vous retrouvez rapidement une route gravillonnée, puis goudronnée ;

4. Au croisement du hameau de Gaillard du Bosc, prendre tout à droite le virage en épingle et poursuivre sur cette route principale jusqu'à la grande départementale de Daumazan ;



5. Prendre la direction de Daumazan. Attention route très passante, circulez bien sur le bas-côté ;
6. Rapidement, vous trouverez sur votre gauche le croisement permettant de prendre la route en direction du château de Cazalères. Prenez cette direction et rapidement à droite prenez la route vous ramenant au centre de Daumazan.
7. Traversez le village et revenez à votre point de départ après le pont.

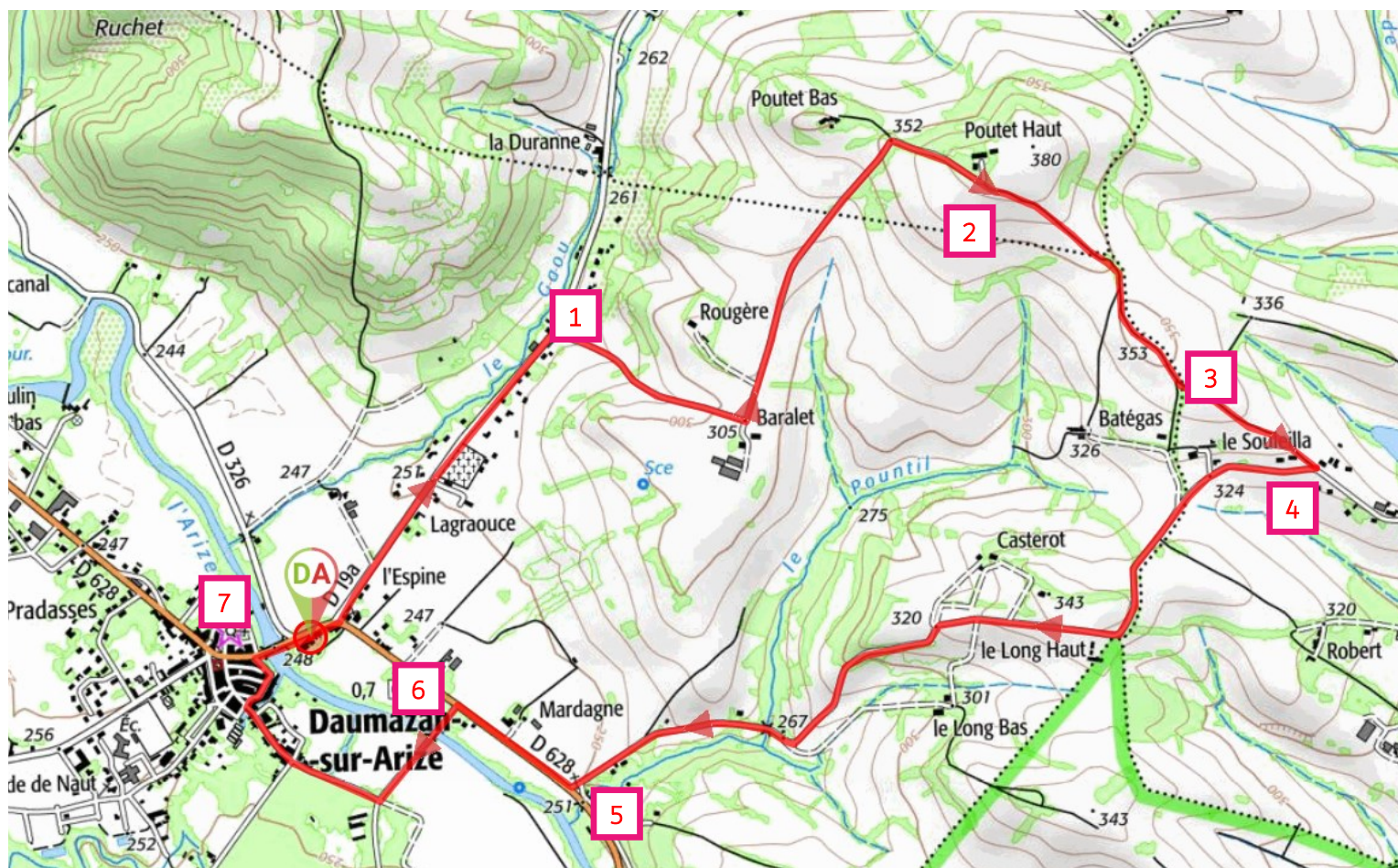
Balade sympathique et adaptée au temps pluvieux d'hiver et aux sols boueux. La majorité du trajet se fait sur des routes goudronnées, hormis le petit passage entre Poutet et Gaillard du Bosc.

De beaux panoramas.

Attention à la cohabitation avec les véhicules !

Pensez à refermer avec soin chaque barrière franchie et à marcher sur les côtés des champs pour éviter d'abimer les plantations.





Merci à l'association Castex Loisirs Détente pour cette fiche de randonnée.

Bonne balade à tous !

## Quelques règles et recommandations

Vérifier la **météo** avant de partir. Prévoir de bonnes **chaussures** et attention aux orties et ronces sur les mollets nus ! Pensez à prendre votre nécessaire de survie (**eau**, lunettes de soleil, téléphone portable...) En période de chasse, pensez à vous vêtir de manière voyantes et à vous manifester de manière sonore. Respecter la vie rurale : pensez à promener vos **chiens en laisse** et ne marchez pas dans les prés en culture. Protégez notre environnement : **Ramassez vos déchets**, ne cueillez pas les belles fleurs sauvages que vous croisez et n'allumez jamais de feu.

Carte IGN à l'échelle 1:25000ème ou 1:50000ème de la région conseillée.

**Bulletin sur papier recyclé** : Votre bulletin municipal est à présent imprimé sur du papier recyclé. Un geste de plus pour la planète !

**Directrice de publication** : Anne Courtial, Maire de Castex

**Crédits photos** : Mélanie COT et Anne COURTIAL

**Crédits illustrations** : Vecteezy.com, Communauté de Communes Arize-Lèze

**Impression** : Imprimerie du noisetier - 74, rue Sébille - 09300 Lavelanet

**Comité de rédaction** : Conseillers municipaux

**Conception graphique et réalisation** : Anne Courtial

**Journal édité par la mairie de Castex**

